



Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

Les **Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)** sont des structures publiques ou associatives françaises spécialisées dans la prise en charge des addictions, avec ou sans substance. Ils offrent des soins médicaux, psychologiques et sociaux aux personnes concernées ainsi qu'à leur entourage. Crésés par la loi de santé publique de 2002, ils constituent le socle du réseau national d'addictologie.

Faits clés

- **Création légale** : 2002 (loi n°2002-2 du 2 janvier 2002)
- **Tutelle** : Ministère de la Santé via les Agences régionales de santé (ARS)
- **Accès** : Gratuit et anonyme
- **Public cible** : Usagers de substances, personnes souffrant d'addictions comportementales, proches
- **Nombre de structures** : Plus de 500 sites en France métropolitaine et outre-mer

Missions et objectifs

Les CSAPA assurent la **prévention**, la **réduction des risques**, le **sevrage** et l'**accompagnement global** des personnes en difficulté avec une addiction. Ils favorisent l'insertion sociale et professionnelle, en coordination avec d'autres acteurs de santé, services sociaux et structures judiciaires. L'approche repose sur la pluridisciplinarité, combinant médecins, psychologues, infirmiers et travailleurs sociaux.

Fonctionnement et services

L'accès à un CSAPA est libre, sans orientation médicale préalable. Les services incluent :

- Consultations d'évaluation et de suivi médical
- Soutien psychologique individuel ou en groupe
- Aide sociale (logement, emploi, droits)
- Programmes de substitution et de sevrage
- Actions de prévention en milieu scolaire ou professionnel

Organisation territoriale

Chaque CSAPA relève d'une **Agence régionale de santé (ARS)** et agit en complémentarité avec les **Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD)**. Leur maillage territorial vise à garantir une couverture nationale homogène de l'offre de soins en addictologie.

Importance dans la politique de santé publique

Les CSAPA représentent un pilier de la **politique française de lutte contre les addictions**, en soutenant à la fois la prise en charge individuelle et les stratégies collectives de prévention. Ils contribuent à la réduction des risques sanitaires et sociaux liés aux consommations et comportements addictifs, en s'inscrivant dans une logique de santé publique et de droits humains.